



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	8	0

**OBJET : 34-2 - PORT GALLICE -  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL  
DELEGATAIRE - EXERCICE 2019 -  
INFORMATION AU CONSEIL  
MUNICIPAL**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme Pour le Maire

N° Enregistrement :

36/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie, 23 DEC. 2020

Le  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le = 5 JAN. 2021

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire  
L'attachée territoriale  
  
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

### Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,  
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET,  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,  
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,  
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,  
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,  
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié l'entretien et l'exploitation du Port Gallice à la S.A.S. GALLICE 21, par une délibération en date du 17 décembre 2016, prenant effet au 30 décembre 2017 à minuit pour une durée de 15 ans.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, la S.A.S du port Gallice a transmis le rapport annuel du délégataire pour l'année 2019, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Il s'agit donc de la 2<sup>ème</sup> année d'exploitation de ce délégataire qui est examinée.

Ce port comporte 436 places dont 221 contrats annuels, 112 mensuels (25,7 %) et 2 places diverses (quai d'accueil et l'emplacement du navire du gestionnaire).

Le délégataire a pu également commercialiser 101 contrats de garantie d'usage (autorisation accordée par l'autorité délégante – courrier en date du 10 octobre 2017), ce qui représente 23 % de l'occupation du plan d'eau.

Le premier trimestre 2019 a permis la signature de l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public actant notamment :

- la prolongation de la durée totale du contrat de Délégation de Service Public d'une année pleine en compensation des retards de transfert de domanialité de certaines parcelles de terre-plein ;
- la clarification de certaines tarifications ;
- la prise en compte de la réalisation de certains travaux qualifiés comme « imprévisibles » par le délégataire, tels que détectés au sein du diagnostic réalisé courant 2018.

L'année 2019 concrétise le lancement de la réalisation du projet de travaux. C'est ainsi que le permis de construire global a été déposé fin janvier 2019, pour une obtention le 3 octobre 2019 (le délai de recours étant de deux mois).

En outre, les travaux visant à la réalisation des premiers prototypes du projet de réaménagement (bureau témoin, places de parking végétalisées, « point propre », espace végétalisé pour la toiture) ont été entamés en septembre 2019, pour une livraison prévue courant novembre. Les premiers prototypes du projet de réaménagement ont ainsi été inaugurés en présence de Monsieur le Maire le 18 décembre 2019.

Pour 2019, les investissements atteignent un montant total de **616 017€ HT**.

En juillet 2019, la S.A.S GALLICE 21 a également procédé au lancement de la consultation relative à l'attribution de l'aire de carénage par voie de subdélégation de service public, au sein d'un ensemble contractuel qui comprend une Autorisation d'occupation du bâtiment dit « chantier naval » devant être exploité en lien avec l'aire de carénage. La date d'entrée en vigueur de cet ensemble contractuel a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la société attributaire est la S.A.S MONACO MARINE ANTIBES.

Le lancement du marché visant au renouvellement et à la maintenance des équipements du parc de stationnement terrestre a également été entrepris, pour une attribution à la fin de l'année 2019 à la Société SHEIDT ET BACHMANN FRANCE.

Le Chiffre d'Affaires de l'année 2019 s'est élevé à **4 296 807 € HT**

Le délégataire a versé au titre de la redevance annuelle en 2019 la somme de **2 034 745 €**, répartie entre la **part fixe** de **1 899 060 €** et la **part variable** de **135 685 €**

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 14 décembre 2020.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire la S.A.S. du Port Gallice – Juan-les-Pins – Cap d'Antibes s'agissant de la Délégation de Service Public du Port Gallice, pour l'exercice 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.34-2 - PORT GALLICE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DELEGATAIRE - EXERCICE 2019 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

---

Date de transmission de l'acte : 05/01/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 05/01/2021

---

Numéro de l'acte : 740974 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740974-DE

---

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public